

COMMUNE DE ST PAL DE CHALENCON
TARIFS COMMUNAUX APPLICABLES A PARTIR DU 1^{er} janvier 2022

	EUROS 2022
CIMETIERE ET POMPES FUNEBRES	
Concession existante terrain nu le m2 de concession 30 ans	140,00€
Concession existante terrain nu le m2 de concession 50 ans	180,00€
2,50 X 2,20 soit 5,50 m2 30 ans	685,00€
2,50 X 2,20 soit 5,50 m2 50 ans	890,00€
2.50 X 1,10 soit 2,75 m2 30 ans	355,00€
2.50 X 1,10 soit 2,75 m2 50 ans	455,00€
Columbarium concession (plaque fournie) 30 ans	635,00€
Columbarium concession (plaque fournie) 50 ans	840,00€
Jardin du souvenir (plaque fournie)	35,00€
REMISE EN ETAT VOIRIE	
Le m ²	65,00€
DROITS DE PLACE	
Jour de Marché ordinaire, le m ²	0,35€
Tarif à l'année 1 jour par semaine	60,00€
Tarif à l'année 26 installations	35,00€
Jour vide grenier emplacement	2,00€
Jour de Vogue, le m ²	1,00€
Hors Marché et Vogue, le m ²	1,00€
Forfait par caravane de forain la 1 ^{ère} semaine	80,00€
Forfait par caravane de forain les autres semaines	90,00€
Location terrasse Saint pal	100,00€
DROITS DE PESAGE	
Petite Bascule, par pesée	3,00 €
SALLE D'ANIMATION RURALE	
Mariage, commune	220,00€
Mariage, hors commune	450,00€
(1 manifestation gratuite) Manifestations d'associations, commune	65,00€
Manifestations d'associations, hors commune	120,00€
Repas de famille manifestations privées commune	150,00€
Repas de famille manifestations privées hors commune	300,00€
Apéritif, commune uniquement	75,00€
Caution location et mise à disposition salle	700,00€
Jour de l'an hors Commune	450,00€
Jour de l'an Commune	225,00€
Nettoyage complémentaire de la salle	120€
MAISON DES ASSOCIATIONS	
Réunion, hors commune	60,00€
CANTINE SCOLAIRE	
Le repas	3,80€
PISCINE, par entrée	
1 Entrée	3,30€
10 Entrées	22,00€
Pour les groupes > 5	0,80€
CAMPING, par nuitée	
Forfait 2 personnes emplacement+ électricité	15,00€
Personne supplémentaire	3,00€
Taxe de séjour communautaire	0,20€
Forfait Mobil home du 01/04 au 31/10 (pour la saison) (sans électricité)	680,00€
Forfait Annuel Caravane du 01/04 au 31/10 (pour la saison) (sans électricité)	515,00€
Forfait Mensuel mobil home (sans électricité)	150,00 €
Forfait Mensuel caravane (sans électricité)	110,00 €
TRANSPORT SCOLAIRE (par enfant et par trimestre)	
(cf. délibération n° 0221250 du 19 Décembre 2002) Primaire, commune	75,00€
CHAPITEAU pour les particuliers de la commune par manifestation +Assurance obligatoire	240,00€